



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 24 septembre 2012

## Communiqué de presse

### PROTECTION DE NOUVEAUX MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS



Le jeudi 20 septembre 2012, la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), réunie à la sous-préfecture de Montreuil sous l'autorité de Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, a donné un avis favorable à la protection, au titre des monuments historiques, de plusieurs monuments du Pas-de-Calais et notamment de la ville de Montreuil.

Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la conservation régionale des monuments historiques (direction régionale des affaires culturelles) et l'accord de la commission nationale est requis préalablement à toute modification.

Il s'agit, pour la ville de Montreuil de :

► Caves :

- Les **caves médiévales**, des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, situées sous les n° 88 et 90 de la rue Pierre Ledent. Construites en craie avec de belles voûtes d'ogives nervurées, elles témoignent du passé médiéval de la cité.

► Hôtels particuliers :

- L'**hôtel de Longvilliers** fut construit en pierre en 1752 pour Antoine de Bernes de Longvilliers, rue de la Chaîne, entre cour et jardin. La façade à courbe et contre-courbe se prolonge par les communs fermant la cour en fer à cheval. L'intérieur a conservé ses dispositions d'origine ainsi que les décors de style rocaille : lambris, cheminées, plafonds, toiles en dessus-de-porte, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, et un bel escalier à la rampe en fer forgé ouvragé. Résidence du sous-préfet de Montreuil depuis 1827, l'hôtel est la propriété du Conseil général du Pas-de-Calais.

- L'**hôtel Loysel Le Gaucher** fut édifié en 1777 pour Charles-Albert Loysel Le Gaucher, officier d'artillerie. D'une ordonnance classique rigoureuse, les façades reçoivent en décor des têtes sculptées en clé d'arc de belle facture. A l'intérieur, les lambris ornés de trophées militaires ou les dessus-de-porte évoquant les quatre saisons et les cheminées sont bien conservés. Racheté très récemment par la ville de Montreuil, un projet de centre d'interprétation du haut quartier militaire de l'Empire britannique pendant la Première Guerre mondiale est à l'étude.

► Monuments aux morts :

- Le **monument aux morts de la guerre de 1870-1871** fut érigé en 1912 sur la place Gambetta, dans un contexte national de commémoration des morts de la guerre franco-prussienne, par la municipalité, sous l'égide du souvenir français, en hommage aux cinq victimes montreuilloises. Il s'agit d'un soldat de la Garde Mobile, dû au sculpteur ardennais Aristide Croisy, représenté en mouvement, le fusil en main, prêt à tirer sur l'ennemi.

- Le **monument aux morts de la première guerre** mondiale est situé place Darnétal. Œuvre du sculpteur beauvaisien Henri Gréber, il représente une victoire ailée embrassant un poilu mort, comme une pitié, et une stèle sur laquelle sont inscrits les noms des 108 enfants de Montreuil morts pour la patrie. Il fut inauguré le 23 octobre 1921.

- Le **monument au Maréchal Haig** rappelle que Montreuil accueillit en 1916, le Grand quartier général de l'Armée britannique avec à sa tête le Field Marschall Douglas Haig. Peu de temps après son décès en 1928, une souscription nationale fut lancée pour l'érection d'un monument confié à Paul Landowski, sculpteur réputé, afin de rendre hommage à celui qui avait contribué à la victoire des Alliés. La statue équestre est de grande nature dans la tradition classique : le cheval est immobilisé et le cavalier en pose hiératique, dans son uniforme de Field Marshall. Il fut inauguré le 28 juin 1931.

- Le **complexe souterrain** allemand de la seconde guerre mondiale a été creusé sous le front ouest des remparts par l'Organisation Todt pour deux unités de casernement : la première d'octobre 1943 à l'été 1944 ; la seconde, commencée, ne fut pas achevée. Ce complexe est constitué de 358 m de tunnels habitables et 315 m de galeries de circulation. Mis en sécurité et propriété de la ville, des visites y sont organisées ponctuellement. Une **proposition de classement** sera transmise à la commission nationale des monuments historiques à Paris.

Avant la réunion, les membres de la CRPS ont pu visiter sous la conduite de M. Bruno Béthouart, maire de Montreuil, les monuments proposés à une protection au titre des monuments historiques et se rendre compte de leur intérêt dans leur contexte historique et urbain.

Pour les autres lieux du département :

- Le **château de Saint-Martin-Choquel**, près de Desvres, fut construit en 1778 pour Louis-Pierre Merlin de Lottinghem par l'architecte boulonnais Giroux Sannier, et achevé par Albéric Mauduit, dix ans plus tard. C'est un corps de logis simple en pierre de Baincthun, d'aspect sobre, voire austère, animé par une travée centrale en saillie, qui sur la façade côté parc est à trois pans, ce qui lui donne une certaine originalité.

- Le **château d'Humeroeuille** dans le Ternois, est une grosse demeure en brique et pierre dont la partie centrale est datée 1717 par fers d'ancrage, construite pour Jacques-Onulphe de Belvalet, issu d'une famille d'échevins d'Arras et conseillers au Conseil d'Artois. Pillé à la Révolution, le château ne conserve plus rien des décors intérieurs, à l'exception d'un très bel escalier à balustres en bois découpé de style hesdinois. Dans les années 1820-30, deux ailes symétriques plus simples sont venues prolonger le bâti existant.

- Le **manoir de Doudeauville**, au bord de la Course, fut construit entre 1613 et 1626. A la fois demeures seigneuriales et exploitations agricoles, les manoirs du boulonnais formaient une ligne de défense stratégique entre la Liane et la Course. Celui de Doudeauville, construit en briques et couvert de tuiles, a gardé toutes ses dispositions dont la tour-pigeonnier à l'angle du corps de logis. A l'intérieur, la salle de garde voûtée a conservé sa grande cheminée et, à l'étage, la pièce noble sa cheminée et les panneaux de lambris à pilastres.

- L'un des plus importants châteaux du Pas-de-Calais, celui de **Fliers**, construit de 1776 à 1789, était déjà inscrit au titre des monuments historiques depuis 1965. Pour une meilleure reconnaissance juridique, il a été proposé l'harmonisation de cette protection en prenant davantage en compte les différentes parties de cet ensemble : le château et la cour d'honneur, les communs et le parc, le potager et le verger.